

IL ÉTAIT UNE FOIS LA SUBMERSION MARINE

SAUVE
QUI PEUT !



AU
SECOURS
!



AAAARGGH !



QU'EST CE QU'UN RISQUE ?

Un risque c'est un événement naturel, qu'on ne peut contrôler, qui touche des habitations et/ou des personnes et qui entraîne des dégâts importants.

Par exemple, si une submersion marine se produit dans un secteur non habité, on ne parlera pas de risque car il n'y a pas de danger pour les personnes et leurs habitations.

En revanche, si la submersion atteint le village on parlera de "risque submersion" car elle entraînera de nombreux dégâts sur les maisons et les habitants.

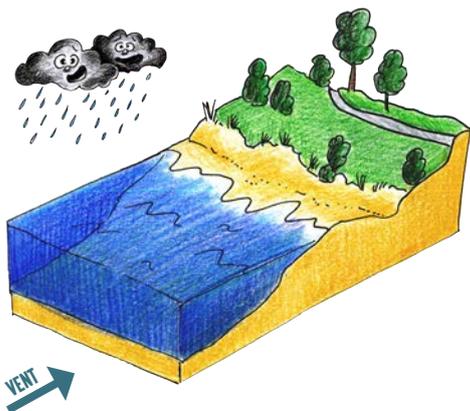
ÉVÈNEMENTS D'ORIGINE NATURELLE
POTENTIELLEMENT DANGEREUX

X

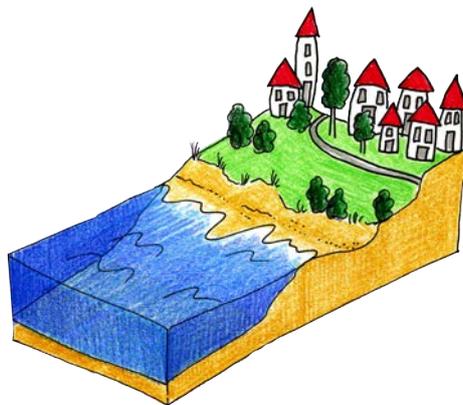
MAISONS OU PERSONNES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES
PAR L'ÉVÈNEMENT NATUREL

=

RISQUE



EXEMPLE : TEMPÊTE MARINE



EXEMPLE : HABITATIONS



SUBMERSION DES HABITATIONS SITUÉES EN
ARRIÈRE DE LA DUNE OU DE LA DIGUE

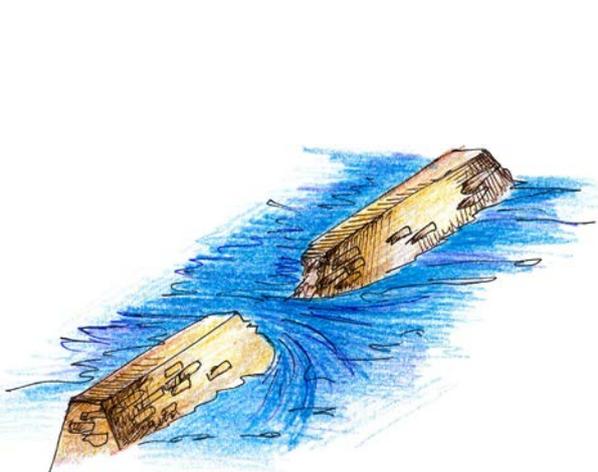
QU'EST CE QU'UNE SUBMERSION MARINE ?

Lors des tempêtes, la mer peut inonder des terres. C'est ce que l'on appelle la submersion marine.

Elle survient le plus souvent quand les conditions météorologiques sont très défavorables :

- Fort coefficient de marée
- Vent
- Fortes vagues
- Dépression atmosphérique (augmentation du niveau de la mer dûe à la montée de l'air chaud dans l'atmosphère)

Elle peut se produire de 3 façons différentes :



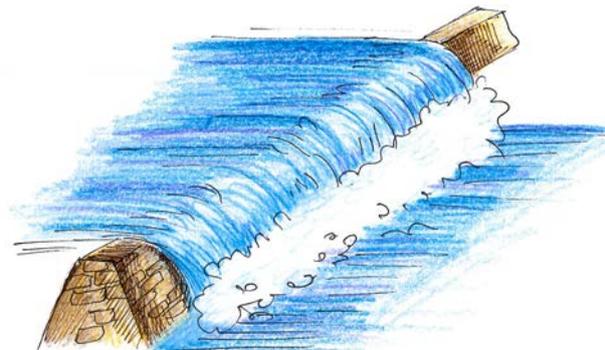
PAR RUPTURE

LES DIGUES SE CASSENT
SOUS LA FORCE DE L'EAU.



PAR FRANCHISSEMENT

LORSQUE CERTAINES VAGUES PASSENT
AU DESSUS DE LA DIGUE.



PAR SURVERSE

LORSQUE LE NIVEAU DE LA MER
DÉPASSE LA HAUTEUR DE LA DIGUE.

LE RISQUE SUBMERSION SUR L'ILE DE RÉ

Depuis toujours les vimers sont chose courante pour l'île de Ré et ses habitants. La mention la plus ancienne rapportée dans les livres date de 1352.

Le dernier vimer exceptionnel date du 28 février 2010 : la tempête Xynthia.

Pour ne pas oublier, 58 plaques ont été posées sur l'île de Ré sur certains murs, sur des potelets en bois ou sur le sol. Elles servent à marquer la hauteur à laquelle l'eau est montée pendant cette tempête. Si la plaque est posée au sol, elle marque la limite de la zone inondée.

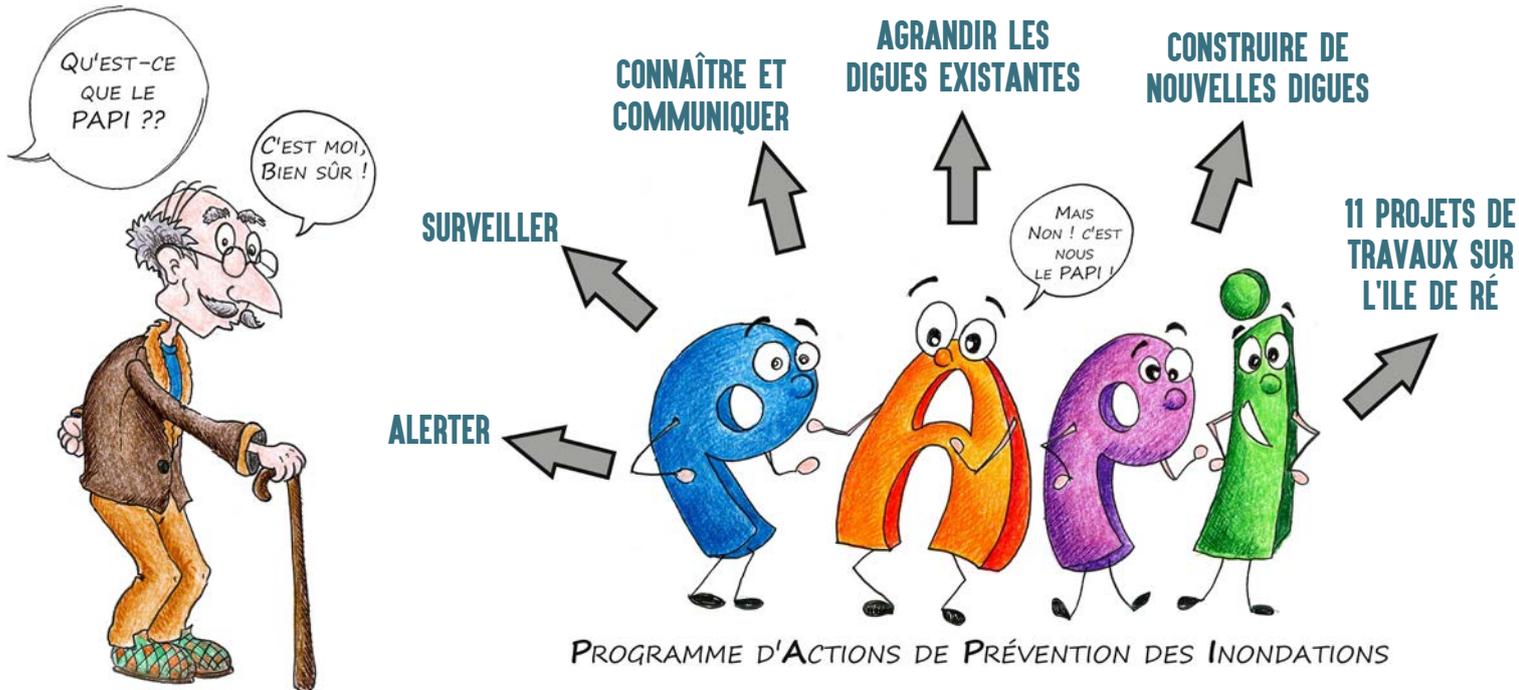


BON À SAVOIR

Le mot raz-de-marée d'origine bretonne, n'est pas utilisé pour parler de submersions sur l'île de Ré. Les submersions exceptionnelles sont ici appelées "vimers" ou "vimaires".

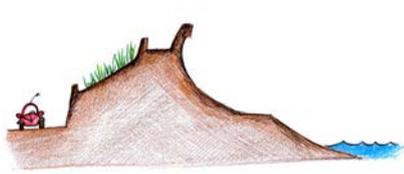
ET LES TRAVAUX DANS TOUT ÇA... C'EST LE PAPI DE L'ILE DE RÉ !

Les travaux sont pris en charge par les PAPI. Le PAPI est le "Programme d'Actions de Prévention des Inondations". Ces programmes sont réalisés par les territoires après l'accord de l'État.

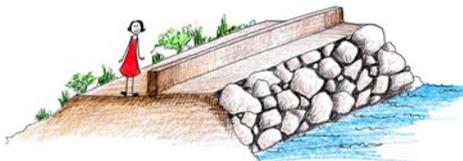


LES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

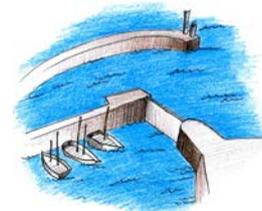
Voici les principaux projets du PAPI de l'île de Ré. Les travaux sont dirigés par le Département de la Charente-Maritime. L'État finance les coûts des travaux à hauteur de 40 % tandis que le Département, la Communauté de Communes et la Région participent à hauteur de 20% chacun. La Communauté de Communes assure également l'entretien et la surveillance des ouvrages.



LA DIGUE DU BOUTILLON
LA COUARDE-SUR-MER



LA DIGUE EN ENROCHEMENT DES DOREAUX
SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES



LA PORTE DU PORT
LA FLOTTE



La mission littoral est chargée de trouver les moyens de défendre les côtes du département.

LES TRAVAUX PAPI À VENIR

Sur l'île de Ré, 11 projets ont été programmés pour réparer et agrandir les digues tout autour de l'île. Quatre sont déjà en cours et les sept suivants seront réalisés dans les années à venir.

SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

Quartier des Doreaux
9 600 000 €

LES PORTES-EN-RÉ

Secteur Fier d'Ars
2 955 000 €

LOIX

Secteur Fosse de Loix
4 700 000 €

LA FLOTTE

Secteur du Port
4 200 000 €

SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Secteur du Port
907 000 €

RIVEDOUX-PLAGE

Secteur de la Corniche
491 000 €
Secteur du centre ville
1 485 000 €

ARS-EN-RÉ

Secteur Fier d'Ars
4 895 000 €

ARS-EN-RÉ LA COUARDE-SUR-MER

Secteur du Boutillon
10 500 000 €

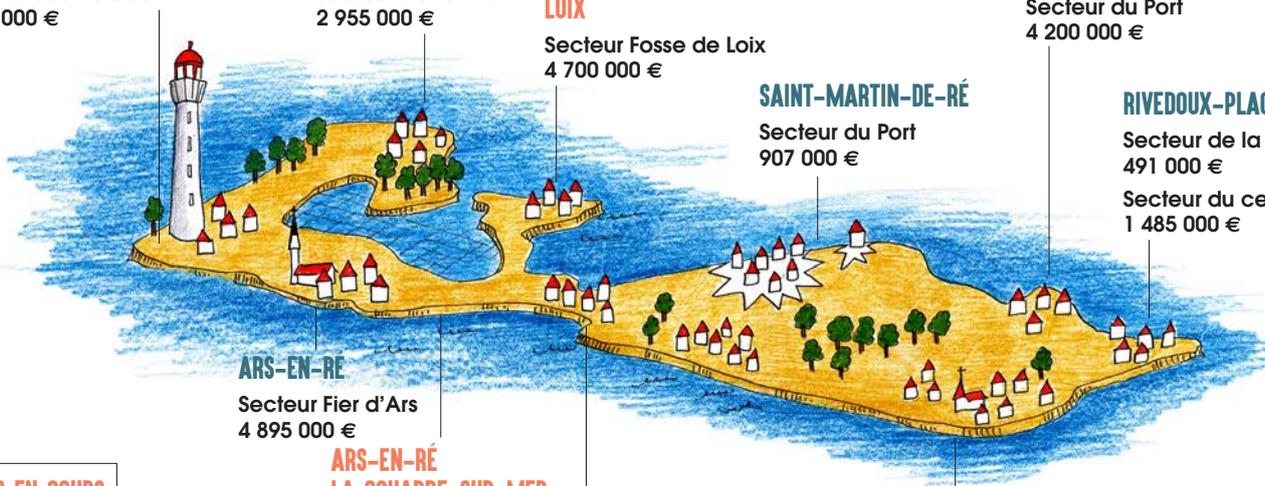
LA COUARDE-SUR-MER

Secteur Fosse de Loix
5 214 000 €

SAINTE-MARIE-DE-RÉ

Secteur de Montamer
965 000 €

PROJETS EN COURS
PROJETS À VENIR



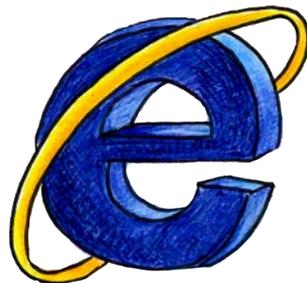
BIEN QUE CERTAINS TRAVAUX SOIENT EN COURS, TU DOIS ÊTRE VIGILANT ! L'INFORMATION PRÉVENTIVE

En étant bien informé(e), tu seras mieux préparé(e) en cas d'alerte submersion et tu pourras :

- Mieux réagir et te mettre à l'abri
- Faciliter le travail des secours en adoptant un bon comportement

Pour cela tu dois :

- Rester vigilant(e) face à la météo
- T'informer des risques sur ta commune notamment grâce à la documentation présente dans les locaux de ta mairie, sur son site internet ou sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.



WWW.TACOMMUNE.FR



WWW.CDCILEDERE.FR

LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE



QUI FAIT QUOI ?

La préfecture relaie l'alerte émise par Météo France auprès des maires.



Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour évacuer la population et mettre en place un hébergement d'urgence et fournir des denrées alimentaires.



La radio locale diffuse des consignes de sécurité à adopter par la population.



Les équipes municipales mobilisent les moyens de la commune pour la mise en place du PCS (hébergement, repas, eau...).



Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les habitants.



A l'école, les enseignants mettent en sécurité les élèves.

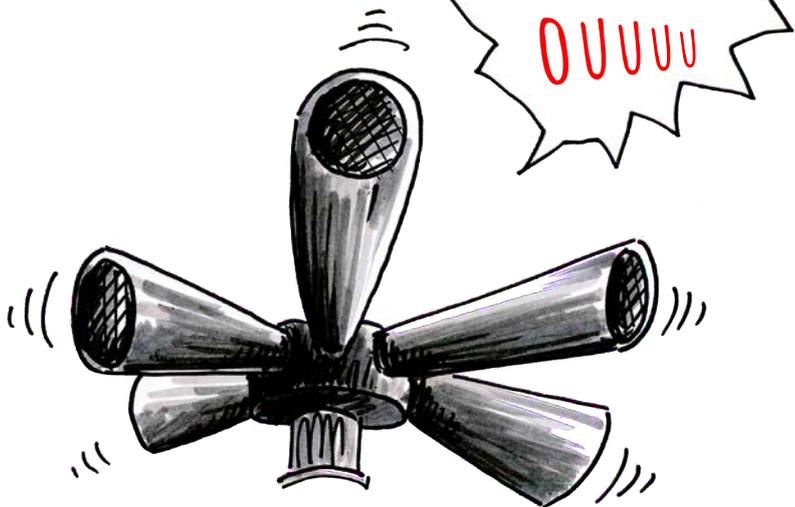
LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

L'ALERTE

En cas de risque de submersion tu seras averti(e) par la mairie afin de bien te préparer.

Le signal peut être donné à l'aide de divers moyens :

- Sirène
- Mégaphones
- SMS, email



SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE

Son continu

30 sec.

L'ALERTE NATIONALE PAR SIRÈNE

3 signaux successifs d'1 minute et 41 secondes avec une pause de 5 secondes entre chaque signal.

Lorsque l'alerte est terminée, un signal continu de 30 secondes est émis.

LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE

Si tu es à l'école, écoute ton professeur.

Si tu es à la maison :



Reste à l'abri,
ne te promène
pas dehors et surtout
pas le long des côtes.



Prépare ton
"pack-sécurité".
Pour en savoir plus sur le
contenu du sac, va à
la dernière page du livret.



Ecoute la radio
pour te tenir informé(e)
des conditions météo.



Ferme les portes,
les fenêtres et volets
en laissant une issue de
secours.

BON À SAVOIR

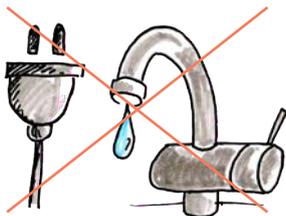
La radio "Soleil de Ré"
a passé un accord
avec la Communauté
de Communes pour
diffuser les messages
d'alerte.

LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

PENDANT LA TEMPÊTE, SI LE RISQUE DE SUBMERSION EST AVÉRÉ

Si tu es à l'école, écoute ton professeur.

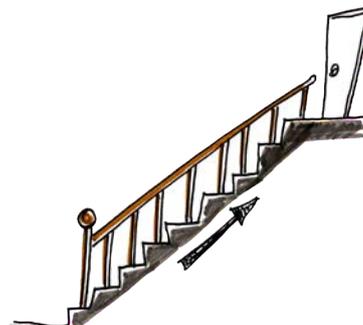
Si tu es à la maison :



Demande à tes parents de couper l'eau et l'électricité.



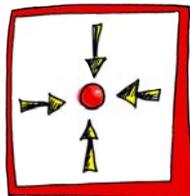
Continue d'écouter la radio pour connaître la situation.



Réfugie-toi à l'étage si possible.



Ne surcharge pas inutilement les lignes téléphoniques qui servent aux pompiers.



En cas d'évacuation ordonnée par la mairie, rends-toi rapidement au point de rassemblement.



BON À SAVOIR

Pour connaître le point de rassemblement, renseigne-toi à la mairie.

LE PACK SÉCURITÉ

Ton pack sécurité, c'est un sac qui contient des objets essentiels pour faire face à un évènement de submersion. Ces objets te permettront de :

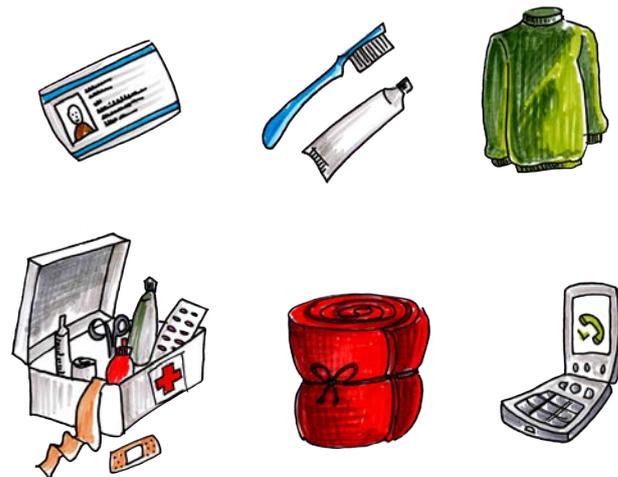
- Quitter facilement ta maison en cas d'évacuation.
- Rester confiné(e) dans ta maison en cas d'inondation si les routes sont bloquées et que l'électricité est coupée.

CONTENU DU SAC

En cas de confinement



En cas d'évacuation



CE LIVRET EST RÉALISÉ PAR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ.

Il vous est offert dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), signé entre les services de l'État et les collectivités.

Il a pour mission de sensibiliser les élèves des classes de CM1 et CM2 sur la conduite à tenir en cas d'alerte submersion.